



# Convention d'engagement du Partenariat en éducation postsecondaire – Méfaits de l'alcool

## Mission

Afin d'optimiser le développement positif, la réussite et le bien-être général des étudiants, le Partenariat en éducation postsecondaire-Méfais de l'alcool (PEP-MA) vise à réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool dans les universités et collèges canadiens. Le partenariat propose une approche fondée sur des données probantes, des indicateurs communs et un partage des stratégies et des résultats. Le PEP-MA favorisera l'échange de connaissances et d'expériences entre ses membres et ses partenaires afin de réduire les méfaits liés à l'alcool dans les universités et collèges du pays.

## Vision

Les universités et collèges sont réputés pour être des communautés exemptes de méfaits sérieux liés à la consommation d'alcool. Les étudiants peuvent s'attendre à y trouver un environnement d'apprentissage qui n'encourage pas la consommation excessive d'alcool.

## Valeurs

1. Nous veillons à ce que les étudiants participent à tous les aspects du PEP-MA, de la planification à la mise en œuvre des programmes, et qu'ils en deviennent les champions et les leaders;
2. Nous respectons la vie privée et la confidentialité des étudiants;
3. Nous respectons la confidentialité institutionnelle. Nous n'utilisons pas les données pour liguier les institutions les unes contre les autres ou pour créer des comparaisons négatives;
4. Nous nous engageons à développer, mettre en œuvre et partager de nouvelles stratégies et de nouvelles initiatives, même celles qui sont infructueuses, afin de trouver le plus rapidement possible celles qui sont les plus efficaces;
5. Nous mesurons les résultats afin de tirer le meilleur parti de nos expériences collectives;
6. Nous travaillons avec des partenaires susceptibles de nous aider à concrétiser notre vision.



## Cotisation

À mesure que le PEP-MA progresse et devient plus opérationnel, il est possible que les institutions membres soient invitées à verser une cotisation annuelle afin, par exemple, d'embaucher une personne-ressource à temps partiel, couvrir certains frais administratifs ou développer des initiatives communes. Dans une telle éventualité, ces frais de cotisation seront de l'ordre de 500 \$ à 1 000 \$.

## Partenariats

Le PEP-MA inclura des organismes qui partagent une mission et des valeurs communes. Il regroupera Universités Canada, l'Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada, le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, Collèges et instituts Canada ainsi que les associations étudiantes régionales et nationales.

*En signant ce formulaire, je soutiens la mission du PEP-MA et assure l'engagement continu de notre institution au sein du partenariat, afin de réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool sur les campus canadiens.*

Signature du chancelier, de la  
chancelière, du président, de la  
présidente, du recteur, de la  
rectrice, du doyen ou de la  
doyenne :

Organisation :

---

---

Date :

---